

Règlement et contrat de l'association «Le Petit Marché de Savigny»

Engagements mutuels entre les membres
et l'association «Le Petit Marché de Savigny»



Base de l'engagement

Le-la membre s'engage sur la base d'un exercice allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Cet engagement est reconduit tacitement d'année en année.

Le délai de résiliation pour le panier est fixé au 31 mai pour le début de l'exercice suivant (1^{er} septembre).

Engagements de l'association

L'association s'engage à livrer chaque semaine des produits frais, régionaux et de saison, issus de l'agriculture biologique/biodynamique ou en reconversion, provenant de producteurs membres.

Les produits peuvent être retirés dans le dépôt défini tous les mercredis dès 12h00 jusqu'à la fermeture du point de dépôt, excepté durant les vacances annuelles de l'association, qui sont de 5 semaines entre mi-décembre et mi-janvier, ainsi qu'éventuellement aux jours fériés tombant ce jour-là.

De plus l'association s'engage à :

- Etablir un contrat avec chaque producteur lui assurant le prix, la quantité et la régularité des livraisons ;
- S'assurer auprès du maraîcher de la variété des paniers (au moins 4 légumes différents à chaque livraison) ;
- Garantir la transparence du mode de fixation du prix et les méthodes de production utilisées ;
- Etablir une grille de prix convenue d'entente avec les producteurs en début de saison ;
- Prévoir 44 paniers de légumes sur 47 livraisons, à raison d'un panier par semaine, d'une valeur moyenne annuelle de Fr. 20.-- pour un petit panier et de Fr. 30.-- pour un grand, aux prix pratiqués à la ferme et au marché par les producteurs de légumes pour les paniers de Savigny ;
- Organiser des rencontres et des animations autour des buts de l'association avec l'aide de ses membres.

Engagements de l'adhérent-e

Le membre s'engage à :

- Pré-financer une partie de la production en une, deux ou quatre échéances (délais de paiement fin août, fin novembre, fin février et fin mai) ;
- S'acquitter de la cotisation annuelle de membre de l'association de Frs 50.-- ;

- Participer à une journée aux champs. Celle-ci donne droit au membre à un rabais de 2.-- sur le petit panier et de 3.-- sur le grand panier. Il s'y inscrit dans le planning établi par l'association ;
- En cas d'absence le montant du rabais sera facturé ;
- Gérer ses retraits de paniers (avant le mercredi soir) en apportant un cabas pour y transférer ses légumes depuis la caisse et replier cette dernière ;
- Participer dans la mesure de ses possibilités à la vie de l'association, en particulier en prenant connaissance des informations diffusées par e-mail.

Prix des paniers

- Petit panier à Fr. 20.-- (Fr. 880.-- pour l'année + 50.-- cotisation) avec une journée aux champs ;
- Petit panier à Fr. 22.-- (Fr. 968.-- pour l'année + 50.-- cotisation) sans journée aux champs ;
- Grand panier à Fr. 30.-- (Fr. 1320.-- pour l'année + 50.-- cotisation) avec une journée aux champs ;
- Grand panier à Fr. 33.-- (Fr. 1452.-- pour l'année + 50.-- cotisation) sans journée aux champs.



Par ma signature, je m'engage à respecter les termes du présent contrat et j'atteste avoir pris connaissance des statuts de l'association "le Petit Marché de Savigny". Ainsi je deviens membre de cette dernière et par la même occasion un consomm'acteur.trice.

Lieu, date:

Signature:
